

RAPPORT N°212 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 4 JANVIER 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 28 décembre 2019 au 4 janvier 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins une personne a été assassinée au cours de la période. Le corps de la victime flottait dans une rivière.

Des cas d'arrestations arbitraires : au moins deux (2) membres de l'opposition (parti CNL) sont détenus à la suite de propos critiques envers la milice imbonerakure du parti au pouvoir. Un autre membre de ce parti a été enlevé par des agents de la police ; ses proches n'ont aucune nouvelle.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné Patrice Nkundabanyanka dont le corps a été découvert flottant dans la rivière Kizingwe en zone Kizingwe, commune Kanyosha, province Bujumbura le 1^{er} janvier 2020. Des proches rapportent que la victime, un père de famille, était attendue pour célébrer le nouvel an avec sa famille. Il avait quitté la ville de Bujumbura la veille pour se rendre chez lui dans la commune rurale de Kanyosha.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Biruma et Minani dans la commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) le 27 décembre 2019. Des proches rapportent que les deux hommes sont des membres actifs du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Ils sont victimes d'avoir déclaré leur refus total d'adhérer au sein de la ligue imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD qu'ils accusent de commettre de nombreux actes de violence. Des témoins rapportent que les

miliciens imbonerakure présents les ont alors accusés d’avoir injurié le président de la république pour avoir soutenu que quiconque soutient les actes des imbonerakure est aussi un malfaiteur.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires de ces deux membres de l’opposition pour avoir exprimé leur point de vue quant aux actes commis par les membres de la milice imbonerakure.

- Des agents de la police ont arrêté Onesphore Ndayikengurukiye sur la colline Muturigwa, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 27 décembre 2019. Des témoins rapportent que les agents l’ont embarqué à bord d’un véhicule qui a pris la direction de la ville de Bujumbura. M. Ndayikengurukiye est en outre membre du parti d’opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire et un risque pour la sécurité de la victime : le lieu de détention de ce membre de l’opposition n’a pas été communiqué aux proches.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l’objectif d’informer l’opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l’homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d’informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d’une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d’attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.